



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 24  
la séance

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non 1  
représentés

Le mardi 02 avril 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 18**

**PROJET DE CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION ET L'ANIMATION D'UN COMPLEXE  
SPORTIF COUVERT SIS, BOULEVARD DES ALLIÉS À JOINVILLE-LE-PONT, ENTRE LA  
COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT ET TOUT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE JOINVILLAISS OU  
ASSOCIATION SPORTIVE JOINVILLAISE**

**PREAMBULE - Monsieur Michel DESTOUCHES, 3ème Adjoint au Maire délégué aux sports**

Mes chers collègues,

Dans le cadre du développement de son territoire, et dans un esprit de dynamisme, la commune de

Joinville-le-Pont, forte de la labellisation « Terre de Jeux » depuis 2020, a pour projet d'enrichir et de diversifier la pratique sportive sur son territoire par la construction d'un équipement sportif couvert sis, boulevard des Alliés à Joinville-le-Pont.

Les travaux relatifs à la construction de ce complexe sportif débuteront à l'automne 2024 pour s'achever au printemps 2026.

Le site prévu pour l'aménagement de l'équipement se situe le long des autoroutes A4 et A86 et s'étale sur une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Ce complexe sportif sera composé d'une halle sportive d'entraînement multisports, d'un espace dédié à la gymnastique et d'une salle de boxe.

Les salles de sports communales manquent de créneaux horaires, de disponibilités notamment pour les établissements scolaires et pour les associations sportives. De fait, la forte demande et la forte activité des sections sportives sur le territoire ont suscité depuis quelques années déjà le constat qu'un nouveau complexe sportif était nécessaire.

Cette structure, renforçant l'offre sportive joinvillaise, bénéficiera pleinement aux établissements scolaires de la commune y compris aux collèges. La commune de Joinville-le-Pont souhaite pouvoir conventionner avec toute école ( primaire, collèges, lycée) intéressée par l'octroi de créneaux supplémentaires sur une durée de 5 ans.

Avec un effectif de plus de 400 élèves, l'école élémentaire Polangis a souhaité bénéficier de créneaux dans le nouveau complexe car elle ne dispose pas de suffisamment d'espaces pour la pratique sportive au sein même de son établissement. La disponibilité limitée et le partage des créneaux avec d'autres écoles sur le gymnase Lecuirot notamment ne permet pas de satisfaire les besoins quotidiens des élèves.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, des créneaux seront alloués sur la nouvelle structure prioritairement aux établissements scolaires et aux associations sportives joinvillaises. Le planning prévisionnel faisant état des créneaux accordés sera annexé à chacune des conventions spécifiques.

En conséquence, je vous propose d'approuver le projet de convention type relative à l'utilisation et l'animation d'un complexe sportif couvert sis, boulevard des Alliés à Joinville-le-Pont, entre la commune de Joinville-le-Pont et un établissement scolaire joinvillais ou une association sportive joinvillaise et d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes.

Principaux documents de référence	- projet de convention type relative à l'utilisation et l'animation d'un complexe sportif couvert sis, boulevard des Alliés à Joinville-le-Pont entre la commune de Joinville-le-Pont et un établissement scolaire/une association sportive
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Enfance et Jeunesse du 25/03/2024

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1er** : Approuve le projet de convention type relative à l'utilisation et l'animation d'un complexe sportif couvert sis, boulevard des Alliés à Joinville-le-Pont, entre la commune de Joinville-le-Pont et un établissement scolaire joinvillais ou une association sportive joinvillaise.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer les conventions et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 05 AVR. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 04 AVR. 2024 A Joinville-le-Pont le